

Ville de Carqueiranne
Comité Officiel des Fêtes et ADICAC

LA Fête DU
PRINTEMPS



16 avril
Place de la République
De 9h à 18h

APPEL À CANDIDATURE
THÉMATIQUE : LE PRINTEMPS

Objet : Dossier de candidature pour la Fête du Printemps

Date : Samedi 16 avril de 9h à 18h

Lieu : Place de la République

**Vous êtes un créateur local ? ou un producteur local de fleurs ?
de plants ? de miel ? de vin ? ou de spiruline ?
Candidatez pour exposer et vendre vos produits à l'occasion de la
Fête du Printemps !**

**Merci de retourner ce formulaire de demande de participation par
courriel à guichetassociations@carqueiranne.fr (ou par voie postale à :
Hôtel de Ville Guichet Associations Place de la République
83320 CARQUEIRANNE) avant le 25 mars 2022.**

**Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation
le 1^{er} avril, au plus tard.**

Votre candidature devra comporter :

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile professionnelle
- Des photos de vos créations en lien avec le printemps

Renseignements à compléter :

Nom :
Prénom :
Société ou Particulier :
Téléphone :
Adresse mail :
Code postal :
N° SIRET (si vous en possédez) :
Adresse du site web et/ou page Facebook-Instagram :

Dimensions du stand : mètres linéaires

(5m de longueur x 2m de profondeur max)

Tarif de 5€ le mètre linéaire, conformément à la décision du Maire DM n°2022-001 en date du 10 janvier 2022, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

Besoin électrique : oui non

Processus de dépôt de candidature :

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer avant le 25 mars 2022 par courriel à guichetassociations@carqueiranne.fr ou par voie postale à : Hôtel de Ville Guichet Associations Place de la République 83320 CARQUEIRANNE pour que votre candidature soit bien prise en compte, passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.

2. Notre commission d'attribution des emplacements se réunira entre le 28 mars et le 31 mars, pour vous donner une réponse définitive le 1^{er} avril au plus tard par courriel.

Acte d'engagement :

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation à la Fête du Printemps soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer à la Fête du Printemps si sa candidature est retenue.

RÈGLEMENT DE LA FÊTE DU PRINTEMPS

Article 1 : Inscription et Désistement

Les candidatures seront retenues après réception du dossier complet, à envoyer au plus tard le 25 mars 2022 par courriel à :

guichetassociations@carqueiranne.fr (ou par voie postale à : Hôtel de Ville Guichet Associations Place de la République 83320 CARQUEIRANNE. Passé ce délai, votre candidature ne pourra être présentée à la commission d'attribution des emplacements.

La décision de ladite commission vous sera notifiée au plus tard le 1^{er} avril 2022.

Article 2 : Engagements du titulaire d'un emplacement

Le titulaire s'engage à être en règle avec les administrations fiscales et juridiques. Il doit pouvoir justifier de son statut officiel et posséder une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas d'infraction de tout type.

Article 3 : Tenue du stand

Le Titulaire s'engage à être présent aux horaires d'ouverture au public, de 9h à 18h le samedi 16 avril, sans interruption.

Aucun exposant n'est autorisé à vendre des boissons ou de la nourriture.

L'emplacement devra être tenu et restitué en parfait état de propreté et les déchets éventuels déposés aux endroits destinés à cet effet.

Un soin tout particulier devra être apporté à l'aménagement de l'espace côté public, mais aussi à l'arrière du stand (stock et effets personnels rangés sous les tables ...), ceci pour des raisons esthétiques et qualitatives, et afin que la présentation des objets soit valorisée.

Il est conseillé également de prévoir des moyens de communications utiles à la présentation du travail exposé, ainsi que le matériel nécessaire à l'emballage de la marchandise.

Article 4 : Autorisation d'utilisation visuelle

En vue de la promotion de l'évènement, les photographies de la Fête du Printemps pourront être utilisées dans des publications et sous toutes les formes d'éditions exclusivement destinées à la communication et à la promotion de celle-ci pendant 3 ans le titulaire de l'emplacement autorise les organisateurs à prendre des photos des produits exposés.

Informations générales :

Déroulement de l'évènement : La mise en place des stands se fera le samedi 16 avril de 7h à 9h, les stands devront être impérativement prêts pour 9h, heure d'ouverture au public. La désinstallation des stands se fera le samedi 16 avril après 18h, et au plus tard à 19h.

Déchargement / Installation des stands : Il est indispensable de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée indiqués ci-dessus. Après avoir déchargé votre marchandise sur place, vous irez vous garer sur le parking Rebufat situé derrière l'Hôtel de Ville. Le même dispositif sera mis en place pour le remballage.

Communication / flyers : Le visuel numérique ainsi que les différents supports de communication web (page évènement facebook...) seront envoyés par courrier électronique aux exposants afin qu'ils diffusent le plus largement possible l'information.

Votre contact pour tout renseignement complémentaire : 04 94 01 40 43.

THÉMATIQUE : LE PRINTEMPS

À le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »